

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

*La Ministre*

CAB POS - VB/MCA Me D 2013-3045

*Paris, le* 15 MAI 2013

Monsieur le Contrôleur général,

Vous m'avez transmis le 14 août 2012 le rapport de la visite que vous avez effectuée au centre de détention de Mauzac (Dordogne). Vous souhaitiez recueillir mes observations sur certaines conclusions de ce rapport relatives aux soins dispensés aux personnes détenues dans cet établissement.

Vous attirez mon attention sur la nécessité d'augmenter le nombre des professionnels de santé affectés à l'unité sanitaire ; vous recommandiez également d'améliorer le fonctionnement et la coordination des équipes médicales et paramédicales, ainsi que leur environnement de travail, et de mieux organiser certaines prestations de soins.

Les points que vous soulevez ont été pris en compte par l'agence régionale de santé d'Aquitaine. Un certain nombre d'évolutions sont constatées et permettent de répondre positivement aux observations de la mission.

Le renforcement du nombre des médecins généralistes et infirmières diplômées d'Etat intervenant à l'unité sanitaire du centre de détention et le recrutement en 2012 d'un médecin psychiatre, chargé de la supervision des psychologues et infirmiers de l'équipe de psychiatrie, a permis une première amélioration de l'offre de soins. De façon plus globale, une enquête a été lancée auprès de l'ensemble des unités sanitaires en milieu pénitentiaire, en mars 2013, afin de définir des critères d'allocation budgétaire plus équitables en 2014. Les professionnels de santé de l'unité sanitaire du centre de détention de Mauzac et leur établissement de santé de rattachement ont été appelés à répondre à cette enquête.

Monsieur Jean-Marie DELARUE  
Contrôleur général des lieux de privation de liberté  
16-18 quai de la Loire  
B.P. 10301  
75 921 PARIS cedex 19

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Par ailleurs, la rénovation des locaux de soins du centre de détention a été menée en 2011. Elle a permis d'étendre les surfaces, de réaliser l'isolation phonique des bureaux selon les exigences de confidentialité en matière de soins et d'informatiser le système d'information.

Le renforcement des liens entre les équipes de soins somatiques et psychiatriques a permis une amélioration de l'organisation des consultations, l'instauration d'une concertation hebdomadaire autour de la situation des patients et la présence systématique d'un médecin à toutes les réunions de la commission pluridisciplinaire unique.

Enfin, l'accès aux traitements de substitution aux opiacés et au sevrage tabagique a été facilité et l'organisation de la prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel a été mise en œuvre.

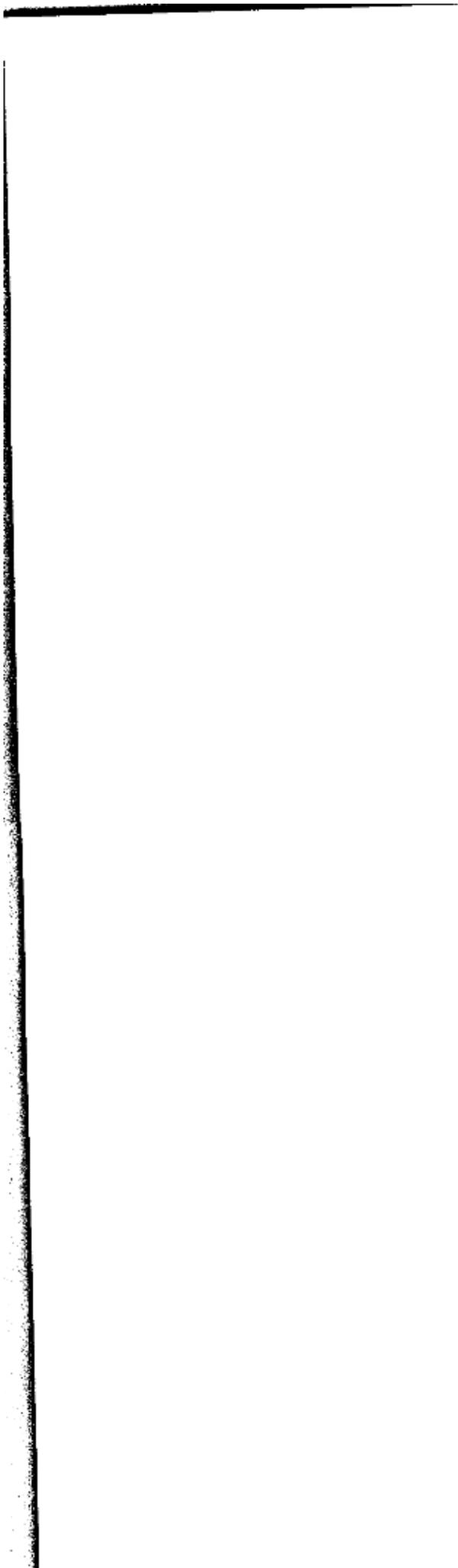
Vous trouverez, en annexe à ce courrier, des précisions complémentaires sur ces différents points.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Contrôleur général, l'expression de ma sincère considération,

*et de ma haute estime*



Marisol Touraine



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

**NOTE TECHNIQUE**  
**relative aux observations portées sur le centre de détention de Mauzac**  
**(Dordogne)**

Le rapport établi par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté à l'issue de sa visite au centre de détention de Mauzac (Dordogne), souligne plusieurs points ayant donné lieu sur place à des observations des contrôleurs.

**I) Les effectifs mis à disposition de l'unité sanitaire par les établissements de santé de rattachement**

*Le Contrôleur général souligne l'insuffisance du nombre d'emplois consacrés aux soins dispensés aux personnes détenues.*

Les horaires de fonctionnement de l'unité sanitaire sont assurés du lundi au samedi par 7 IDE mis à disposition par les centres hospitaliers de rattachement de Bergerac et de Vauclaire, à Montpon-Ménéstérol.

Le médecin coordonnateur intervient une demi-journée par semaine. Le médecin généraliste présent du lundi au jeudi matin est le médecin référent du patient détenu qui en fait la demande. Deux médecins généralistes installés en ville interviennent chacun un après-midi par semaine. Un nouveau psychiatre du centre hospitalier Vauclaire a été mis à disposition du centre de détention à hauteur de 0,4 ETP depuis mars 2012. Les consultations médicales somatiques ont lieu 7 demi-journées par semaine et les consultations psychiatriques 2 demi-journées par semaine.

Depuis septembre 2012, trois psychologues en contrat indéterminé au centre hospitalier Vauclaire assurent 2,1 ETP de temps professionnel au centre de détention. Leur cadre d'emploi a évolué positivement.

Le centre hospitalier de Bergerac, qui ne dispose que de 2,5 ETP de kinésithérapeute pour l'ensemble de ses services, a proposé des vacations aux kinésithérapeutes libéraux du secteur mais n'a pas reçu de réponse favorable à sa demande. La possibilité d'intervention de kinésithérapeutes libéraux, payés à l'acte, est actuellement étudiée.

**II) Les locaux et équipements**

*Le Contrôleur général déplore l'exiguïté des locaux et le manque de moyens et d'équipements.*

Les locaux de l'unité sanitaire ont été rénovés et repeints. Les lieux de soins sont bien identifiés, ainsi que les personnels, qui portent un badge. Les déchets d'activité de soins à risque infectieux sont collectés deux fois par semaine par le centre hospitalier de Bergerac. Le stockage est effectué dans des containers adéquats à l'infirmerie. L'équipe d'hygiène hospitalière assure une visite de contrôle une fois par semaine. Un appareil de radiologie numérisé a été installé début 2012. L'interprétation des examens radiologiques est effectuée par le centre hospitalier de Bergerac.

**III) La télé-médecine**

*Le Contrôleur général regrette que le système de télé-médecine ne soit pas opérationnel.*

\_\_\_\_\_

11

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Le problème de câblage qui empêche les télétransmissions sera résolu à la fin des travaux de réhabilitation du centre de détention. Le dossier médical est informatisé et consultable depuis chaque bureau équipé complètement en moyen informatique en 2011. Le réseau d'information est connecté au réseau du centre hospitalier de Bergerac et à celui du centre hospitalier Vauclaire. Il n'y a pas de dossier patient unique, cependant le dossier médical papier est partagé entre les équipes de soins somatique et psychiatrique. Le système d'information hospitalier informatisé concerne également les résultats d'examens de laboratoire et l'imagerie médicale. Il existe par ailleurs une procédure écrite de transmission des dossiers médicaux lors des transferts.

#### **IV) Les prestations de soins proposées aux personnes détenues**

*Le Contrôleur général souhaite un accès plus facile aux traitements de substitution aux opiacés et aux substituts nicotiniques, ainsi qu'une meilleure prise en charge des auteurs d'infraction à caractère sexuel.*

Le médecin de l'équipe de liaison de soins en addictologie prescrit les traitements de méthadone qui sont délivrés par la pharmacie à usage interne (PUI) du centre hospitalier de Bergerac sans limitation. 18 personnes ont bénéficié de traitement de substitution à la méthadone en 2011. La gestion des stupéfiants a fait l'objet d'un contrôle interne par le pharmacien de la PUI du centre hospitalier de Bergerac qui a constaté une amélioration du respect des procédures.

La demande de sevrage tabagique est faible et constante depuis plusieurs années (20 en 2008, 15 en 2009, 12 en 2010, 20 en 2011). La prise en charge de la cure complète est possible depuis 2011.

Dans le cadre de la prise en charge des auteurs d'infraction à caractère sexuel, une proposition de groupe de paroles a été faite par le centre hospitalier Charles Perrens de Bordeaux à tous les établissements pénitentiaires de la région Aquitaine. Dans un premier temps, le centre de détention de Mauzac en a refusé le principe ; cependant, en octobre 2011 et janvier 2012, deux groupes de paroles ont pu être mis en place. La reconfiguration récente du pôle de psychiatrie de Bergerac a permis de consolider l'organisation de cette prise en charge.

